

DÉPARTEMENT
des ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

VILLE DE
CHÂTEAU-ARNOUX
SAINT-AUBAN



REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 09 DÉCEMBRE 2025

OBJET : AVANCE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU C.C.A.S. AU TITRE DE 2026

L'an deux mille vingt-cinq et le neuf Décembre à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
dans la salle des Fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX – SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne – M. JULLIEN Bernard – Mme PELEGREINA Geneviève – M. JULIEN Guillaume – M. DALCANT Jacques – Mme BARDIES Frédérique – M. CARMONA Alain – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. FAYET Stéphane – Mme SACCO Virginie – M. BERTRAND Philippe – M. DELAHAYE Guy – M. MEGUEDMI Smaïl – Mme PIOZIN Patricia.

ONT DONNÉ PROCURATION :

Mme PIERRAT Brigitte a donné procuration à M. BENOÎT Gérard
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
M. DI GIOVANNI Alexandre a donné procuration à M. JULLIEN Bernard
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à M. CARMONA Alain

ABSENTS EXCUSES :

M. RISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia – Mme UGHETTO Wendy – Mme ORSINI Chantal – M. RICHELME Jean-Marc – Mme GIACHINO Lisa.



MME BARDIES FREDERIQUE A ETE DESIGNEE SECRETAIRE DE SEANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 09 Décembre 2025
Délibération N° DM_20251209N100

OBJET : AVANCE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU C.C.A.S. AU TITRE DE 2026

Monsieur Gérard BENOIT, Adjoint délégué aux finances, soumet à l'approbation de l'Assemblée, l'avance sur la subvention de fonctionnement au titre de 2026 :

- ✓ Au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) pour un montant de 500.000 €.

À l'issue de l'exposé, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

OUÏ CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE :

- ✓ APPROUVE l'avance de subvention de fonctionnement au C.C.A.S. pour un montant de 500.000 €. sur l'exercice 2026 par versement mensuel de 125.000 €.

<p>17 DEC. 2025</p> <p>AFFICHEE LE :</p> <p>RETIREE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° : 7.5</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE DIX DECEMBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire, René VILLARD</p>  
--	---